

4 mai 2020

Télétravail et enseignement à distance : **NON aux pressions de la hiérarchie !**

C'est nous qui travaillons, c'est nous qui décidons

Sans aucune préparation ou réflexion, les personnels éducatifs ont souvent dû, dès le 16 mars, se conformer aveuglément à des consignes et des injonctions contradictoires et anxiogènes pour justifier qu'ils n'étaient pas payés à ne rien faire, comme l'a sous-entendu la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye. Ils ont dû improviser une façon de travailler, le télétravail, sans cadrage et pour lequel aucune formation n'avait été faite, alors même que cela induit des risques importants en terme d'isolement du collectif, de souffrance, de culpabilisation, de surcharge mentale et cognitive.

La hiérarchie a bien souvent, comme on pouvait s'y attendre, usé de pressions au mépris de notre santé et des règles à respecter, au prix d'une mise en danger générale de la population. Comme on l'a vu dans un certain nombre d'académies (Nantes, Clermont-Ferrand, Toulouse...), des chef-fe-s

ont signé des autorisations – illégales et scandaleuses – de sortir de notre confinement pour nous rendre sur nos lieux de travail pendant les vacances ou déposer des documents papiers. L'obsession de la « continuité pédagogique » avec la mascarade médiatique qui l'accompagne est l'occasion de justifier des dérives autoritaires, comme si le tout-numérique pouvait faire office de pédagogie.

Les hôpitaux sont en surcharge, le personnel soignant est à bout, des gens meurent du coronavirus en France et partout dans le monde. Et pourtant, il faut que la machine continue à tourner quoi qu'il en coûte et malgré les forts risques sanitaires qu'encourent les personnels, les élèves et leur entourage, le gouvernement a décidé de rouvrir les établissements scolaires afin de satisfaire aux exigences du capitalisme.

→ NON au flicage des personnels !

Même à distance, la liberté pédagogique s'applique !

La liberté pédagogique est plus que jamais mise en danger. Les rectorats, DASEN, inspections et chef-fe-s d'établissement multiplient les mails en donnant les « bons exemples à suivre » sans prendre en compte

la diversité des élèves ou la situation des personnels (matériels et compétences informatiques, santé, enfants à la maison...). La frontière est souvent délibérément tenue entre recommandation, culpabilisation et

injonction. Avec le numérique, la hiérarchie a accès à aux documents pédagogiques et à diverses informations (par exemple les moyens utilisés, la fréquence des échanges...) pour maintenir un lien avec les élèves. Certain-e-s chef-fe-s d'établissement ou IEN n'hésitent pas à envoyer des mails, voire à envoyer un courrier ou à appeler les personnels n'ayant pas rempli, suivant leurs exigences, « le contrat de continuité pédagogique ». Ils-elles peuvent alors suggérer, parfois de façon insistante, l'utilisation de certains outils numériques, sans prendre en compte l'adéquation aux programmes, les progressions ou la protection des données personnelles. Certain-e-s demandent à justifier des choix d'exercices ou de pratiques suite à des remarques de parents d'élèves, dictent une méthode précise pour remplir Pronote. Des chef-fe-s se sont même « invité-e-s » dans les classes virtuelles de professeur-e-s et certain-e-s ont été jusqu'à

conseiller aux professeurs d'EPS de venir dans le gymnase de l'établissement pour faire ses vidéos.

Dans l'enseignement supérieur, il a été demandé aux personnels de remplir des tableurs nominatifs et/ou des logiciels d'emploi du temps avec l'indication des heures de cours faites à distance, devant même parfois indiquer les « modalités de réalisation de l'enseignement ».

Ces méthodes témoignent d'un manque de confiance envers les collègues qui malgré leur situation personnelle, familiale ou leur difficulté technique, font ce qu'ils-elles peuvent pour maintenir un lien avec leurs élèves et leurs étudiant-e-s. Face à l'impréparation la plus totale de la part de la hiérarchie, il est inadmissible que les personnels doivent se justifier de leurs méthodes, leurs supports, leur emploi du temps ... autant d'attaques contre notre liberté pédagogique et qui ignorent les réalités vécues dans une telle crise !

→ Nous ne sommes pas à la disposition des chef-fe-s ! Pour le droit de se déconnecter !

Depuis le 16 mars, les boîtes mails, personnelles et professionnelles, ainsi que les ENT sont en permanence inondés de messages. Rappelons que les personnels n'ont aucune obligation de consulter leurs mails professionnels sur les plages horaires quand ils ne sont pas en service.

Les procédures d'orientation suscitent également des mises sous pression souvent très anxiogènes de la part des chef-fe-s, qui n'ont souvent aucun scrupule à appeler les professeur-e-s principaux à des heures indues pour donner des consignes. Dans le premier degré, les différents services ne se mettent pas toujours en lien, ce qui a pu obliger certain-e-s professeur-e-s des écoles à transmettre les mêmes informations à plusieurs interlocuteurs-interlocutrices différent-e-s : IEN, DASEN et rectrice-recteur.

Rappelons aussi qu'en plus de télétravailler, les personnels, dont 68% sont des femmes

dans l'Éducation nationale, doivent s'occuper de leurs propres enfants et/ou accompagner des personnes vulnérables.

De manière assez généralisée, les chef-fe-s d'établissement et IEN demandent que les équipes se réunissent de façon « virtuelle » : conseils de classe et pédagogique, réunions d'équipes, réunions de direction, réunions de professeur-e-s principaux-ales ... Lors de ces réunions virtuelles, certain-e-s chef-fe-s vont jusqu'à pousser le vice de faire l'appel.

Contrairement à ce qu'a préconisé le ministère, certain-e-s IEN ou chef-fe-s d'établissement demandent des notes et des évaluations ainsi que l'apprentissage de nouvelles notions durant ce confinement pour alimenter le 3ème trimestre. L'école s'est arrêtée le 13 mars et il est mensonger de laisser entendre que les apprentissages ont pu se poursuivre pour tou-te-s les élèves. L'enseignement à distance a surtout pour effet

d'aggraver les inégalités sociales et scolaires. Pour SUD éducation, il s'agit de ne pas enseigner de nouvelles notions pour ne pas creuser davantage les inégalités et de ne pas

faire d'évaluations pendant cette période ou après le retour à l'école sur les notions qui auraient été étudiées.

→ Non au flicage des élèves et des familles !

En plus de cela, la hiérarchie exige des personnels d'appeler régulièrement (donc avec leur propre téléphone) les parents des élèves qui ne donnent pas ou peu de nouvelles, et leur demande de remonter des informations (dont certaines posent question, comme la langue parlée) sur celles et ceux qui sont parfois appelé-e-s "élèves fantômes". En plus d'être chronophage pour les

personnels, cela peut être vécu comme intrusif et culpabilisant pour les familles. Des élèves se voient menacé-e-s de sanctions s'ils-elles ne renvoient pas les devoirs, et certaines familles sont mises sous pression de manière parfois ahurissante (informations préoccupantes, menaces, visites de la gendarmerie ...).

Au vu des agissements d'une hiérarchie décomplexée, il est clair que la bienveillance, même en temps de crise sanitaire, reste une formule managériale de l'administration.

SUD éducation appelle les personnels à refuser les pressions et à s'organiser pour défendre leur liberté pédagogique, leurs droits, leur santé physique et psychologique et la sécurité/santé/vie de toute la population.

Contre l'isolement des personnels dû au confinement, le recours massif au numérique, le fichage, sont autant de vecteur d'abus de pouvoir, il s'agit de développer les solidarités, les réflexions, les prises de conscience, les initiatives personnelles et collectives, la résistance et l'auto-organisation.

Plus que jamais, nous appelons les personnels à ne pas rester seul-es, à faire face et à se réapproprier nos outils de travail.

Nous ne sommes pas en guerre, comme le dit notre président ou, si nous le sommes, ce n'est pas une guerre contre le coronavirus mais une guerre de classes. Sauver l'économie au détriment de la santé de la population est intolérable.

SUD éducation soutient tous les personnels précaires ou titulaires dans toutes leurs luttes contre la hiérarchie pour faire respecter leurs droits, durant cette période de confinement comme toujours.